

Association Enfants d'Ailleurs  
Le Serclier  
38260 FARAMANS

Association Une Ecole à Bodh Gaya  
15 Parc de Diane  
78350 JOUY EN JOSAS

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés, l'association « Enfants d'ailleurs » (E.D.A) Le Serclier, 38260 Faramans représentée par sa présidente, Chantal SIGAUD et l'association «Une Ecole à Bodh Gaya » 15 Parc de Diane, 78350 Jouy en Josas représentée par son président, Patrick BRION, il est convenu ce qui suit :

1 : Dans le cadre de son action d'aide aux enfants démunis du Tiers Monde, l'association E.D.A et l'association «Une Ecole à Bodh gaya » prennent en charge la fourniture d'un rickshaw à moteur pour l'Ecole de Bodh Gaya gérée par l'association indienne «Tara Helping Education Society Fundation ».

2 : E.D.A. assure le financement de l'opération pour un montant de deux mille cinq cents euro. A la signature de la présente convention, E.D.A remet un chèque du montant correspondant à l'association « Une Ecole à Bodgaya » qui se charge du transfert des fonds en Inde et du suivi de l'opération sur place .

3 : L'association « Une Ecole à Bodh Gaya » s'engage à assurer, dans la mesure de ses possibilités, pendant au moins douze mois, la diffusion des ouvrages édités par EDA , dont les bénéfiques sont intégralement consacrés à l'aide humanitaire

4 : Sur la carrosserie du rickshaw sera inscrite en lettres peintes la mention :  
«Contribution of the french NGO- Enfants d'Ailleurs - Faramans - France »  
Une photographie du véhicule sera également communiquée à EDA en meme temps qu'une copie de la facture définitive acquittée .

5 : Convention établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Faramans le 23/08/04

Fait à Jouy en Josas le

La Présidente d'EDA

  
CHANTAL SIGAUD

Le Président d'Une Ecole à Bodh Gaya

PATRICK BRION

